



SELAS ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES

W. NOEL - J-D. SANTRAILLE – M. LART – J. LALANNE – F. TARDY – P. FANCELLO

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

SAMEDI 09 AVRIL 2022 à 10h00

dans les locaux de la société ATC DEM route de la Gare 64990 LAHONCE

Biens à la vente visibles le jour même entre 9h30 et 10h00

Lot B1: 2 Bracelets et une bague en argent 925 (80gr)

Mise à prix : 30 € - Enchère 10 €



Lot B2: Bague or (9ct) saphir noir 0,5ct + 12 diamants

Mise à prix : 80 € - Enchère 10 €



Lot B3: Lot bijoux or divers (18ct / 27,3gr) boucle d'oreilles, bagues, bracelets

Mise à prix : 300 € - Enchère 50 €



Lot R1: Un tableau représentant une plage de H.Plisson

Mise à prix : 20 € - Enchère 10 €



Lot R2: Lot de pièces anciennes (5 classeurs et une boîte remplie de pièces en vrac)

Mise à prix : 50 € - Enchère 10 €



Lot R3 : Bijoux (bague et collier) et pièces en argent

Mise à prix : 50 € - Enchère 10 €



Lot M1 : Electroménagers, Hifi (TV TCL/Samsung, chaine Hifi JVC, ordinateur Acer, frigo/congélateur FAR, machine à laver SABA, sèche linge SABA, grille pain Moulinex/Krups, micro-ondes Saba...)

Mise à prix : 100 € - Enchère 10€



Lot M2 : Tableaux / Décorations (divers tableaux et objets de décoration...)

Mise à prix : 50 € - Enchère 10 €



Lot M3 : Ameublement (Table basse, canapé trois places, canapé deux places, divers tapis...)

Mise à prix : 20 € - Enchère 10 €



Lot M4 : Lot d'or (18ct / 69,14gr)

Mise à prix : 1 200 € - Enchère 50 €

Lot M5 : Lot d'or (18ct / 68,44gr)

Mise à prix : 1 200 € - Enchère 50 €

Lot M6 : Lot d'or (18ct / 83,46gr)

Mise à prix : 1 600 € - Enchère 50 €

Lot M7 : Lot d'or (9ct / 4,63gr) 3 bagues

Mise à prix : 30 € - Enchère 20 €

Lot M8 : Lot d'or (14ct / 72,89gr)

Mise à prix : 400 € - Enchère 50 €

Lot M9 : Bracelet Or (14ct / 11,24gr / 20 diamants

de 0,05ct=1ct)

Mise à prix : 300 € - Enchère 50 €

Lot M10: Lot d'or (14ct / 14,14gr / petits diamants

et émeraude) 3 bagues

Mise à prix : 400 € - Enchère 50 €

Lot M11: Lot d'or (18ct / 9,48gr) pendentif camé

coquille + bague oxyde

Mise à prix : 120 € - Enchère 50 €

Lot M12 : Lot d'or (18ct / 21,78gr / diamants

environ 1,70ct dont 3 diamants cassés) 3 bagues + pendentif

Mise à prix : 700 € - Enchère 50 €

Lot M13 : Lot d'or (14ct / 5,52gr / diamant et

émeraude)

Mise à prix : 100 € - Enchère 50 €

Lot M14 : Montre Berney Blondeau or (18 ct /

27,52gr / dont environ 1ct de diamants)

Mise à prix : 500 € - Enchère 50 €

Lot M15 : Lot d'or (18ct / 8,70gr)

Mise à prix : 200 € - Enchère 50 €

Lot M16 : Lot argent (64,08gr)

Mise à prix : 20 € - Enchère 20 €

Lot V1 : Seat Arosa DCI

Diesel – 4 CV - 200 100 KM

Date première circulation 28/12/2000

Mise à prix : 200 € - Enchère 100 €



Lot V2 : Peugeot 206 – Diesel – 2.0 HDI – 4 CV – 90 CV – 267 000 KM

Date première circulation 11/05/2004

Mise à prix : 200 € - Enchère 100 €



Lot V3: Citroën C3 – Diesel – 1.4 HDI – 4CV – 68 CV – 211 400 KM

Date première circulation 27/04/2004

Mise à prix : 200 € - Enchère 100 €



Lot V4 : BMW Série 3 – Essence 320 I – 6 CV – 170 CV – KM INCONNU

Date première circulation 27/10/2003

Mise à prix : 600 € - Enchère 100 €



Lot V5 : Renault Scenic III – Diesel 1.5 DCI – 4CV – 107 000

KM

Date première circulation 25/03/2011

Mise à prix : 1 500€ - Enchère 100 €



Lot V6 : MERCEDES-BENZ CLASSE E – Diesel E 280 T CDI 4 Matic – 190 CV – 12 CV – 279 000

KM

Date première circulation 05/12/2007

Mise à prix : 4 000 € - Enchère 100 €



Lot V7 : PEUGEOT 207 – Essence 1.4 16V – 95 CV – 6 CV – 76 000 KM

Date première circulation 22/08/2007

Mise à prix : 2 500 € - Enchère 100 €



Lot V8 : Citroën Berlingot - Diesel 1.9 - 70 CV – 7 CV – 240 000 KM

Date première circulation 24/07/2003

Mise à prix : 1 000 € - Enchère 100 €



Lot V9: BMW Série 1 – 118 D – Diesel - 143 CV - 7 CV - 227 000 KM

Date première circulation 10/02/2011

Mise à prix : 3 000 € - Enchère 100 €



Lot V10 : Audi A3 – Diesel 2.0 TDI 16V – 140 CV – 8 CV – 222 000 KM

Date première circulation 25/07/2003

Mise à prix : 800 € - Enchère 100 €



Lot V11 : CITROËN DS4 – Diesel 1.6 Hdi - 114 CV – 6 CV – 30 000 KM

Date première circulation 19/05/2015

Mise à prix : 7 000 € - Enchère 100 €



Lot V12 : MERCEDES BENZ SPRINTER 3 – Diesel 313 CDI – 130 CV – 7 CV – KM

Date première circulation 25/09/2003

Mise à prix : 1 500 € - Enchère 100 €



Lot V13 : MERCEDES BENZ VITO – Diesel 109 CDI – 90 CV – 7 CV – KM

Date première circulation 14/02/2007

Mise à prix : 1 500 € - Enchère 100 €



Lot V14 : VW TIGUAN

DIESEL 2.0 TDI - 8 CV – 140 CV – 183 500KM - GPS - Clim auto - BVM

Date première circulation 28/14/2009

Mise à prix : 4 000 € - Enchère 100 €



CONDITIONS GENERALES D'ADJUDICATION

1. Il s'agit d'une vente aux enchères à main levée des personnes présentes physiquement. L'adjudication se fait par le prononcé du mot « adjudgé » au dernier enchérisseur et plus offrant d'entre vous. Veillez à porter vos enchères le plus distinctement et le plus rapidement possible de sorte à ne pas manquer les lots qui vous intéressent. Le plus offrant, dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. Il aura l'obligation de payer le prix d'adjudication du lot au comptant, majoré des frais et taxes suivantes : 14,40% TTC (12% HT + TVA 20%),

2. Tous les paiements en principal et frais devront avoir lieu entre les mains de la SELAS AAP, officiers vendeurs, aussitôt après la vente.

Les moyens de paiement acceptés sont :

- En espèces ou chèques en Euros jusqu'à un montant égal ou inférieur à 1 000€ (frais compris) pour les particuliers ayant leur domicile fiscal en France et pour toutes personnes agissant pour les besoins d'une activité professionnelle (Article L112-6 du Code Monétaire et Financier – Décret n°2015-741 du 24 juin 2015).
- Pour tout montant d'adjudication supérieur à 1 000 Euros, un chèque d'un montant total (avec les frais) devra être remis à l'officier vendeur. La concrétisation et l'enlèvement du bien se fera après réception du règlement total au crédit du compte bancaire de l'étude SELAS AAP contre restitution du chèque.

La SELAS AAP se réserve le droit de délivrer les lots qu'après encaissement effectif du prix de la vente et des frais et d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage ou d'enlèvement avant régularisation.

3. La personne portant les enchères est, aux yeux de la loi et de la SELAS AAP, le seul et l'unique adjudicataire.

Chaque enchérisseur étant censé agir pour son propre compte et en son nom personnel, il est tenu pour personnellement responsable du paiement des lots qui lui auront été adjudgés.

S'il le fait pour le compte d'un tiers, il agit sous sa propre responsabilité et reste seul responsable de l'acquittement du prix d'adjudication et des frais.

4. Aucune réclamation n'est recevable dès l'adjudication prononcée.

Toutes les précisions (dimensions, poids, calibres, état, qualité, puissance, état de marche) concernant les objets ne sont données qu'à titre indicatif et la SELAS AAP ne peut pas être tenu pour responsable des éventuelles erreurs du catalogue.

Les photographies présentes sur le site internet de l'Etude n'ont pas de valeur contractuelle. Les lots sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de l'adjudication.

Par conséquent, les informations données dans les annonces (dont verbales), publicités, ou tout autre écrit par la SELAS AAP doivent être considérées comme de simples indications qui n'engagent en aucun cas sa responsabilité.

Les adjudicataires n'auront aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution du prix, à exercer contre qui que ce soit ou pour quelque cause que ce puisse être, et ce même en cas de vices rédhibitoires, de défauts apparents ou cachés.

5. Une exposition préalable à la vente, ouverte à tous, est donc effectuée.

Les objets à vendre sont exposés publiquement avant ou lors des enchères afin que chacun (amateur et professionnel) puisse se rendre compte par lui-même de leur qualité et de leur défaut ainsi que de les examiner à son aise.

6. Dès l'adjudication d'un lot à un acheteur, les risques passent à sa charge et il est tenu d'en payer le prix avant son enlèvement.

Il n'y a aucune espèce de garantie de la part du vendeur, lequel décline toute responsabilité en ce qui concerne les normes d'utilisation en vigueur tant pour l'usage personnel de l'acheteur, que pour ses employés ou toute autre personne.

7. L'adjudicataire est donc tenu de payer le prix et les frais, et de prendre possession du lot lui ayant adjudgé après la vente (sous réserve des conditions ci-dessus,

Les lots adjudgés qui n'auront pas été retirés à l'issue de la vente seront entreposés aux frais, risques et périls de l'acheteur dans la salle des ventes de la SELAS AAP, sur les lieux de la vente (si celle-ci est réalisée à une autre adresse que celle de la salle des ventes de l'Etude) ou à défaut en garde-meubles en cas d'encombrement trop important.

Des frais de stockage et d'enlèvement seront facturés à compter du 3ème jour ouvré calendaire suivant la vente et du 1er jour calendaire suivant le jour de la vente si intervention du garde-meubles. Ces frais de gardiennage devront être réglés avant de prendre livraison du bien.

CONDITIONS GENERALES D'ADJUDICATION

8. Le dépôt n'entraîne pas la responsabilité de la SELAS AAP, de quelque manière que ce soit, le transfert de propriété ayant lieu dès l'adjudication prononcée. Les adjudicataires sont responsables des dégradations qu'ils causent lors de l'enlèvement et/ou du démontage du matériel. Ils devront le cas échéant prendre toutes les mesures nécessaires afin de ne pas causer de dommages lors de ces démontages ou enlèvement des biens acquis. L'adjudicataire est donc prié de faire assurer ses acquisitions dès l'adjudication ; notamment **en cas d'achat d'un véhicule terrestre à moteur roulant sur la voie publique, l'acquéreur ne pourra quitter les lieux de la vente avec son véhicule sans être couvert par une assurance conformément à la législation et au code de la route.**
9. Il est formellement interdit de se porter acquéreur puis de se dédire.
10. Il est également formellement interdit de faire défaut de paiement. A défaut, conformément à l'article 14 de la Loi n°2000-642 du 10 juillet 2000, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; La SELAS AAP se réserve alors le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant :
- Des intérêts au taux légal (Banque de France)
- Le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance
- Le paiement du prix de l'adjudication ou la différence entre le prix initial et le prix sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères
Par ailleurs, si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de 3 mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.
11. La SELAS AAP se réserve la possibilité d'exclure de ses ventes futures tout adjudicataire qui n'aurait pas respecté les présentes conditions générales de vente et d'achat.
12. En cas de contestation au moment des adjudications (cas de la double enchère : s'il est établi que deux ou plusieurs personnes ont simultanément porté une enchère) ou d'erreur d'adjudication, le bien sera immédiatement remis en adjudication. L'officier vendeur tranchera souverainement tout litige pouvant survenir au cours de la vente.
13. La SELAS AAP se réserve le droit de réunir ou de diviser des lots au cours de la vente. Les éventuelles modifications aux conditions de vente seront annoncées verbalement avant ou pendant la vente et notées sur le procès-verbal.
14. Aucune réserve n'est acceptée sans l'accord écrit de la SELAS AAP. Celle-ci se réserve le droit de retirer de la vente un lot qui n'aurait pas atteint un prix suffisant alors même qu'il n'aurait pas été convenu de prix de réserve.
15. En cas de retrait d'un lot, en particulier pour insuffisance d'enchère : Les lots non vendus doivent être retirés dans les meilleurs délais par le vendeur, au plus tard dans un délai de 2 mois à compter de la dernière tentative infructueuse de vente. Passé ce délai, des frais de stockage et d'assurance seront décomptés et la SELAS AAP ne pourra être tenue d'aucune garantie, notamment en cas de perte, casse ou vol, à l'égard du vendeur concernant ce dépôt. Par ailleurs, en cas de non reprise, le silence du vendeur valant acceptation, la SELAS AAP pourra également vendre le lot au plus offrant et dernier enchérisseur.
16. Les matériels non conformes avec les normes de sécurité en vigueur au moment de la vente seront réputés être vendus pour pièces. **Pour les ventes automobiles**, la SELAS AAP, ne garantit aucun véhicule quand à son état et aux risques qu'il présente. Dans un souci de transparence la SELAS AAP a présenté les véhicules au contrôle technique lorsqu'elle en a eu la possibilité.
17. En cas de gage sur un véhicule cédé, l'officier vendeur s'engage à tout mettre en œuvre pour faire lever ce gage dans les plus brefs délais mais ne peut pour autant vous garantir une date précise quand à la levée de celle-ci. La responsabilité de l'officier vendeur ne pourra en aucun cas à ce titre être engagée.
Officiers vendeurs judiciaires : NOEL, TARDY, FANCELLU, SANTRAILLE, LART, LALANNE. Officiers vendeurs amiables : SANTRAILLE

ATTENTION !!! Les biens saisis dont la publicité est faite sont susceptibles, en cas de règlement par leur propriétaire, d'être retirés de la vente aux enchères.

CONDITIONS DE RETRAIT DES VEHICULES

Les véhicules ne pourront être retirés qu'une fois le prix d'adjudication majoré des frais reçus au crédit du compte de la SELAS AAP.

Et sur présentation d'un justificatif d'assurance.

L'enlèvement se fera sur rendez-vous, après s'être présenté dans les bureaux de la SELAS AAP, 18 avenue de la légion tchèque 64100 Bayonne afin de se voir remettre tous les documents ainsi que la clé.

Ces démarches doivent être réalisées dans les plus brefs délais et au plus tard le 15 avril 2022.

Passé cette date, tout véhicule qui n'aurait pas été récupéré une fois ces formalités accomplies, son adjudicataire supportera des frais de gardiennage ou stationnement de celui-ci à payer à la société de déménagement qui nous accueille ATC DEM (10€ HT par jour).